

## « La Huppe du Paradou »



**Mairie**  
**Boîte N° 17**  
**44760 La Bernerie en Retz.**

La Bernerie en Retz le 12/07/2023.

# COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLEE GENERALE du 07 JUILLET 2023

Convoqués par un email à chaque adhérent daté du 07 juin 2023 et par voie de presse, les membres de l'association et les personnes intéressées se sont réunies le samedi 07 juillet 2023 à 18h à la salle Bellevue de la Bernerie en Retz.

A l'ordre du jour :

- *Rapport moral*
- *Bilan financier du Trésorier*
- *Les grands sujets du jour*
- *Questions diverses*

Le Président Jean-Pierre Barbedette remercie de sa présence, Jacques Prieur, maire de la Bernerie en Retz, ainsi que tous les participants. Au moment de débiter la séance, le quorum de 50 pour cent des membres présents ou représentés est atteint. La séance est déclarée ouverte. La secrétaire de séance est Francine Leclerc.

### **Rapport moral du président**

Jean-Pierre Barbedette s'interroge sur le devenir de l'association dont le but est la protection et la valorisation des espaces naturels, du littoral, des cheminements piétonniers, du cadre de vie et de l'environnement en général.

#### **Rapport moral :**

Quel avenir pour notre association ?

Le réchauffement climatique est de plus en plus présent, avec toutes les conséquences qui en découlent.

- Quel impact sur le sentier littoral ?

Les falaises seront de plus en plus attaquées et fragilisées, ce qui pourrait mettre en péril certains tronçons du sentier.

- Malgré cette érosion annoncée, on continue d'autoriser des constructions nouvelles au plus près de la zone de fragilité.

- Face à la progression constante des températures, ne devrait-on pas favoriser une augmentation de la surface des zones vertes, naturelles ou boisées, et donc probablement limiter l'urbanisation de la commune. Les nombreuses divisions parcellaires engendrent une bétonisation plus dense, d'où l'intérêt d'îlots de fraîcheur.

Notre association va devoir, sur ces sujets, réfléchir et se positionner.

Un nombre important d'adhérents permet d'être mieux écoutés des décideurs. Aujourd'hui, avec une cinquantaine de membres, nous peinons à retrouver notre niveau d'avant Covid.

Le recrutement au sein du conseil d'administration est difficile. Le mandat du bureau actuel arrive à échéance en 2024. Je ne souhaite pas, pour ma part, solliciter un quatrième mandat de président. Il n'y a pas, à ce jour de candidat au poste.

Nous lançons donc un appel aux adhérents (anciens, nouveaux ou futurs) pour rejoindre notre conseil d'administration.

Merci à tous de faire la « promotion » de notre association afin de susciter de nouvelles adhésions.

### **Rapport Financier**

Le rapport détaillé est exposé par la trésorière Jocelyne Touzet. Il fait état pour l'exercice 2021 d'un résultat négatif de 2,47 euros. Au 31 décembre 2022, l'association dispose d'un avoir sur compte de 73,31 euros, d'un avoir sur livret de 868,68 euros.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### **Les grands sujets du moment**

#### **Sentier littoral :**

- dossiers déposés dans le cadre de France Relance.

Pas d'acceptation, à ce jour, concernant les deux dossiers déposés (sentier littoral et réfection du platelage), nous informe M le Maire. Ceux-ci sont traités conjointement.

La DDTM avait émis un avis très favorable.

M. le Maire précise que les services de l'Etat ont demandé d'argumenter la demande (dépôt d'un nouveau mémoire)

Pour le platelage la mairie va déclarer la consultation sans suite et présenter une nouvelle demande. Si l'aide de l'Etat n'est pas accordée ce sera difficile.

Les causes sont connues : il s'agit du pourrissement du bois qui n'est pas adapté à ce type d'ouvrage. Les expertises devraient définir les responsabilités (maître d'œuvre et ou entreprise)

Si l'Etat refuse le financement il faudra réfléchir à une solution de remplacement pour ce platelage.

A noter que le dernier bulletin municipal traite de ce sujet dans le détail.

- Pour la liaison piétonne entre la rue Richelot et l'ENS des Roches Dorées, l'association constate la petite amélioration apportée par le chaussidou en terme de sécurité mais déplore qu'un réel aménagement du cheminement piéton n'ait pas été réalisé.

#### **Espace naturel sensible de Versannes et son environnement :**

- Il était envisagé de remplacer les toilettes de Crève-Cœur. Rien n'est acté pour le moment pour M. le Maire.

- Des dégradations de panneaux et autres petits actes de vandalisme sont observés à ce même endroit. M. le Maire déplore ces malveillances et semble impuissant

- Guy DUPIN signale le manque d'entretien des cheminements et déplore que les coquilles d'huître utilisées ne soient pas concassées plus finement. M. le Maire répond qu'il est difficile de passer avec de gros engins dans les cheminements sans entraîner de dégradations sur la flore et la faune.

- L'association s'était émue lors de l'enquête publique sur la modification N1 du Plu de la disparition de l'espace réservé 13. M. le Maire confirme qu'il a été remis mais amputé des parties privatives.

- Des questions se posent concernant l'espace réservé au bout de la rue des Rives dans l'objectif de réaliser une jonction piétonne avec le sentier littoral, des modifications de clôture étant apparus dernièrement. M. le Maire ne semble pas au courant.

Concernant ces questions Plu, M. le Maire fait remarquer, qu'il y a encore 10 ans on ne prenait pas conscience des difficultés qui nous attendaient avec le réchauffement climatique.

Au niveau des propriétés privées, il est difficile aujourd'hui de rendre non constructibles des parcelles autrefois urbanisables. Il y a opposition entre ceux qui espèrent faire du profit et les restrictions imposées par le réchauffement.

Il faut trouver l'équilibre entre les emplois, les logements et la préservation du littoral.

#### **Modification N1 du PLU :**

Notre association avait fait une remarque concernant la liaison Vélocéan entre la rue Burlot et la rue de la Jaginière afin qu'un aménagement soit associé à la réalisation de l'Ehpad. M. le Maire confirme qu'une demande en ce sens sera faite auprès de l'aménageur.

### **Zac de la Rogère :**

Georges BLANDIN évoque un non sens dans la modification du tracé de la Vélocéan lors de la création de la ZAC de la Rogère, générant une situation de risque et de conflit d'usage, particulièrement sur et autour de la passerelle en bois, entre voies piétonnes, aire de jeux des enfants et les multiples cyclistes utilisant cet axe de circulation. D'autre part de nombreux utilisateurs hésitent sur le chemin à suivre. En fait le plan disponible sur le site de Vélodyssée est toujours erroné. Depuis 10 ans, c'est toujours l'ancien tracé qui y est décrit, en contradiction avec les panneaux sur site.

F. LECLERC s'interroge sur la modification du dispositif d'accès sociale de l'îlot G6 - 4<sup>ème</sup> tranche de PSLA vers le BRS (compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2023).

M. le Maire explique que ce dispositif permet un contrôle sur la spéculation et la pérennisation de la production de logements à vocation sociale de cet îlot.

M. le Maire rappelle la journée citoyenne du 16 septembre 2022 et évoque l'agenda 2030 impliquant la population dans le cadre d'ateliers.

### **Actions pédagogiques :**

L'opportunité d'une action pédagogique ne s'est pas présentée cette année mais nous espérons bien mettre une action sur pieds l'an prochain.

### **Eco-centre d'Arthon :**

Commission annuelle avec les représentants de la préfecture, du département et des associations pour la surveillance du bon fonctionnement de cet éco-centre à laquelle participe un représentant de la Huppe (JPB).

Le sujet a fait l'objet d'un compte-rendu dans le dernier bulletin présent sur le site internet de notre association.

### **Questions :**

Une adhérente demande à M. le Maire d'agir pour lutter contre le bruit provoqué par les petites motos ou autres engins bruyants qui causent beaucoup de désagréments.

Difficile répond M. le Maire. Seule la Police peut constater l'infraction et dresser contravention.

Des adhérents ont signalé, lors de l'AG 2022, une mare bouchée, rue des Primevères. Les travaux devaient être effectués rapidement

M. le Maire précise que cette mare a été bouchée intentionnellement et confirme qu'il faut effectivement la nettoyer.

Guy DUPIN s'interroge sur les dates légales de fin des travaux bruyants en cette période estivale.

M. le Maire lui précise que les travaux doivent normalement cessés du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

Mais il arrive qu'une dérogation soit accordée jusqu'au 13 juillet. (par exemple une entreprise qui a commencé des travaux qui n'ont pu être terminés à temps ou qui peuvent présenter un danger)

L'assemblée générale est clôturée par un verre de l'amitié.

Le président, J-Pierre Barbedette

La secrétaire, Francine Leclerc